



**Année scolaire 2023-2024 - DATES des
Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP / STAGES)**



Les PFMP en Baccalauréat Professionnel sont obligatoires et l'une des conditions à l'obtention du diplôme. Aussi nous accordons la plus haute importance au respect de toutes les consignes de l'Education Nationale à leur sujet.

La durée totale des PFMP est de 22 semaines minimum, réparties sur les 3 années de formation. Toute période non effectuée dans sa totalité, devra être récupérée sur temps de vacances scolaires, dès l'année en cours (dans la mesure du possible).

Il est indispensable d'effectuer les démarches de recherche d'une structure d'accueil le plus tôt possible, (d'autant que les formalités de signature de convention peuvent être longues en fonction de l'organisation de la structure d'accueil).

Les jeunes seront accompagnés dans leurs démarches, par leurs professeurs principaux, dès la rentrée, pour ceux qui n'auraient pas encore trouvé d'opportunité.

Lorsque le jeune a trouvé une structure, il en informe son Professeur principal qui lui remet une fiche d'intention d'accueil à compléter par le lieu de stage, document ressource pour que l'établissement scolaire puisse établir la convention de stage.

Ne pas hésiter à envisager la mobilité, même internationale - Plus la variété des structures d'accueil est importante, plus la formation sera complète !

Les baccalauréats Professionnels ECP (Esthétique) et Coiffure font partie de la famille des métiers de la beauté et du bien-être. Les stages de cette filière devront donc s'effectuer en milieu professionnel liés aux techniques esthétique (institut de beauté) et en milieu professionnel lié à la vente conseil (parfumerie) pour l'un des stages de seconde, un deuxième stage devra se faire dans le milieu professionnel de la coiffure.

En terminale ECP, l'un des deux stages peut être consacré au projet professionnel.

Le baccalauréat ASSP prévoit des stages auprès de tous les publics dépendants (petite enfance, handicap, personnes âgées ...) Attention 10 semaines minimum sont obligatoires (au cours des classes de 1^{ère} et terminale) auprès des adultes non-autonomes

Les dates définies ci-dessous concernent toutes nos séries professionnelles :

- Bac Pro. ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne)
- Bac Pro. BBE - ECP (Esthétique, Cosmétique, Parfumerie) et Coiffure

Classe	Dates	Périodes	TYPE DE STRUCTURE	
			BBE	ASSP
2 ^{nde} pro (1 ^{ère} année)	Du Lundi 6 Novembre au Samedi 25 Novembre 2023	PFMP N°1 : 3 semaines	Institut de beauté/Parfumerie ou univers de la coiffure	<ul style="list-style-type: none"> Structures Médicosociales, Services d'aide à domicile, Structures d'accueil collectif de la petite enfance. Ouverture possible sur l'école maternelle et l'accueil périscolaire
	Du Lundi 10 Juin au Samedi 29 Juin 2024	PFMP N°2 : 3 semaines	Si le premier stage a été réalisé dans le secteur de l'esthétique, le second devra se faire en coiffure et inversement.	
1 ^{ère} pro (2 ^{ème} année)	Du Lundi 27 Novembre au Samedi 22 Décembre 2023	PFMP N°3 : 4 semaines	<p>Dans au moins deux entreprises distinctes au regard des différents secteurs (Institut de Beauté, Parfumerie, SPA, esthéticienne à domicile, fournisseurs esthétiques/coiffure, maison de retraite si esthéticienne diplômée sur place, centre de thalasso, centre de beauté, centre de maquillage... Développement des compétences sur les activités relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux prestations de beauté et de bien être visage et corps - A la relation et expérience client - Au pilotage d'une entreprise <p>Les lieux retenus doivent être complémentaires en termes de types de structures et d'activités à réaliser. La possibilité est donnée qu'une même période permette à l'élève de développer les compétences relatives à plusieurs activités .</p>	<ul style="list-style-type: none"> Services de soins ou d'aide à domicile (pour les élèves de 1^{ère}) Écoles maternelles UNIQUEMENT première PFMP de 1^{ère}. Selon le projet professionnel de l'élève, une PFMP peut se dérouler en école élémentaire dans le cadre de l'accompagnement du jeune en situation de handicap (1^{ère}) Etablissements de santé, publics ou privés dont établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation..., - Structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées, Structures d'accueil collectif de la petite enfance,
	Du Lundi 10 Juin au Samedi 6 Juillet 2024	PFMP N°4 : 4 semaines		
Terminale pro (3 ^{ème} année)	Du Lundi 25 Septembre au Samedi 21 Octobre 2023	PFMP N°5 : 4 semaines	<ul style="list-style-type: none"> 6 semaines au moins sur les activités relatives aux techniques esthétiques (au cours du cursus) 6 semaines au moins sur les activités relatives au secteur de la vente-conseils. (au cours du cursus) <p>Cette période est le support de la rédaction du dossier pour la sous-épreuve E31</p> <p>Les lieux retenus doivent être complémentaires en termes de types de structures et d'activités à réaliser. La possibilité est donnée qu'une même période permette à l'élève de développer les compétences relatives aux deux activités : techniques esthétiques/vente-conseils. 3 semaines peuvent être consacrées au projet professionnel de l'élève (découverte d'une spécialité technique ou préparation d'une poursuite d'études).</p>	<p>Les lieux retenus doivent être complémentaires en termes de publics accueillis, de types de structures et d'activités à réaliser.</p> <p>10 semaines au moins doivent OBLIGATOIREMENT se dérouler auprès d'adultes non autonomes.</p> <p>Les 12 dernières semaines servent de support aux évaluations des épreuves E31, E32 et E33 du baccalauréat professionnel.</p>
	Du Lundi 29 Janvier au Samedi 24 Février 2024	PFMP N°6 : 4 semaines		